

Deux Jours
 1714
 Et Comparus Pierre François
 Van Vilsacq fils de feu Jean
 Deut. a Longmarcq assisté de
 François Patrice son beau-frère
 d'une part Marie François d'Halluin
 fille de Pierre Renin Deut. au
 Quesnoy assisté de Jehan Et Catherine
 Coudiffe sa mère et autres ses
 parents d'autre part, lesquelles
 Comparant ont déclaré que
 l'acte de mariage étoit intervenu
 pour parler entre Leditsacq
 et Ledits Claisse pour cinq an
 plaisir d'un autre. C'est à dire
 et solenniser la nôtre sous le
 saint Eglise si elle y consente
 sous les clauses et conditions
 suivantes,

Sçavoir quant aux parts du mariage
 je a déclaré d'avoir ou près de lui
 et dont il port en mariage la
 somme de trois cent livres parisis